

POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

## ENVIRONNEMENT

De la valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) à la protection de la biodiversité, en passant par la lutte contre le dérèglement climatique et les dépôts sauvages de déchets, le Département de Seine-et-Marne se mobilise activement en faveur de l'environnement, conservant ainsi sa réputation de poumon vert de l'Île-de-France.

### Valoriser et préserver le patrimoine naturel

Face à la nécessité impérieuse de sensibiliser le grand public à la protection de l'environnement et de la biodiversité, le Département a fait le pari de participer à l'instauration d'un lien renouvelé entre les Seine-et-Marnais et leur patrimoine naturel en lançant une vaste opération de revalorisation des 22 [Espaces naturels sensibles](#) (ENS) départementaux ouverts au public. Cette opération ambitieuse et innovante a débuté en 2018 par la revalorisation des atouts naturels, culturels, sportifs ou récréatifs de 10 ENS dits « ENS Ambassadeurs ».

Parallèlement aux actions menées en faveur des ENS départementaux, le Département apporte son soutien technique et financier aux communes et intercommunalités qui souhaitent préserver et valoriser leur patrimoine naturel. Par le biais du groupement d'[ingénierie départementale « ID77 »](#), le Département accompagne directement les collectivités dans leurs projets environnementaux.

Le Département s'appuie aussi sur son agence départementale dédiée à la protection de l'environnement : [Seine-et-Marne Environnement](http://www.seine-et-marne-environnement.fr/) (<http://www.seine-et-marne-environnement.fr/>). Créée il y a près de trente ans, SEME informe, sensibilise, conseille et accompagne tous les acteurs du Département - des collectivités aux entreprises, sans oublier les particuliers et les scolaires - afin de renforcer la transition énergétique et écologique en Seine-et-Marne.

### Protéger et gérer la ressource en eau

Bien que la politique de l'eau ne relève pas de sa compétence, le Département demeure plus que jamais engagé en faveur de la protection et de l'amélioration de [la qualité de l'eau sur l'ensemble de son territoire](#)

Pour bénéficier d'une eau propre et saine partout en Seine-et-Marne, tout en préservant la biodiversité, le Département et ses partenaires en la matière (tels que l'Etat, la Région Île-de-France, l'Agence de l'Eau du Bassin Seine-Normandie ou encore la Chambre d'agriculture de région Île-de-France) agissent de concert en se référant aux objectifs fixés par le Plan Départemental de l'Eau (PDE).

Renouvelé et enrichi de nouveaux axes en 2017, cet outil unique en Ile-de-France vise en effet à protéger la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable des Seine-et-Marnais, améliorer la qualité de l'eau, gérer durablement la ressource, améliorer et valoriser les milieux aquatiques et humides et prévenir et préparer le risque inondation.

Pour ce faire, le Département apporte un soutien technique et financier très important aux collectivités pour réhabiliter et/ou construire des stations d'épuration, mettre l'alimentation d'eau potable aux normes réglementaires, entretenir les rivières ou encore restaurer les zones humides, véritables réservoirs de biodiversité.

## Produire de nouvelles énergies

En 2018, fort de son statut de précurseur dans le domaine de la méthanisation, le Département a initié l'élaboration d'un schéma départemental de développement de la méthanisation en lien avec plusieurs partenaires, dont [la Chambre d'agriculture de la Région Île-de-France](https://idf.chambre-agriculture.fr/) (<https://idf.chambre-agriculture.fr/>).

Après plusieurs mois de concertation, le Département et ses partenaires sont parvenus à définir un schéma de développement ambitieux, ayant pour objectif d'atteindre 75% d'autonomie en biogaz à usage domestique à l'horizon 2030 et d'impulser une dynamique de développement des mobilités décarbonées.

Le 22 juin 2020, le Département et ses partenaires ([la Préfecture de Seine-et-Marne](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/) (<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/>), [la Région Ile-de-France](https://www.iledefrance.fr/) (<https://www.iledefrance.fr/>), [l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie](https://www.ademe.fr/) (<https://www.ademe.fr/>), [l'Union des Maires et des EPCI de Seine-et-Marne](http://www.sdesm.fr/), [le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne](http://www.sdesm.fr/) (<http://www.sdesm.fr/>), [GRDF](https://www.grdf.fr/) (<https://www.grdf.fr/>) et [GRTGaz](http://www.grtgaz.com/) (<http://www.grtgaz.com/>)) ont signé la Charte CapMétha77 ([lien](#)) formalisant ces objectifs.

Le Département s'engage également dans la lutte contre le fléau des dépôts sauvages de déchets en renforçant la surveillance des sites les plus touchés et en soutenant les actions de ramassage des déchets organisées par les associations engagées dans la préservation du cadre de vie seine-et-marnais.

Dans cette même logique, le Département s'engage aussi dans la structuration et le développement des filières de revalorisation des déchets inertes issus de l'activité du BTP en Ile-de-France.